

PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH de COURS DE PILE

Mercredis du 7 septembre 2022 au 5 juillet 2023

Sommaire

	Descriptif de l'accueil et composition de l'équipe	p. 3
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	p. 4
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 5
III.	Les activités	p. 6
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 7
V.	Les modalités d'accueil des mineurs	p. 8
VI.	Les mesures prises pour l'accueil des mineurs concernant le coronavirus	p. 9
VII.	Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap	p. 10
VIII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 11
IX.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 12
X.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p. 13

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Il est situé dans le bourg, à côté de l'école de Cours de Pile, commune rurale de 1772 habitants, à 7 km de Bergerac.

Adresse : 119 route de Coustinet 24520 Cours de Pile

Tél. : 05 53 22 77 74

mail : alsh.coursdepile@la-cab.fr

Nom et coordonnées de l'organisateur :

Communauté d'Agglomération Bergeracoise

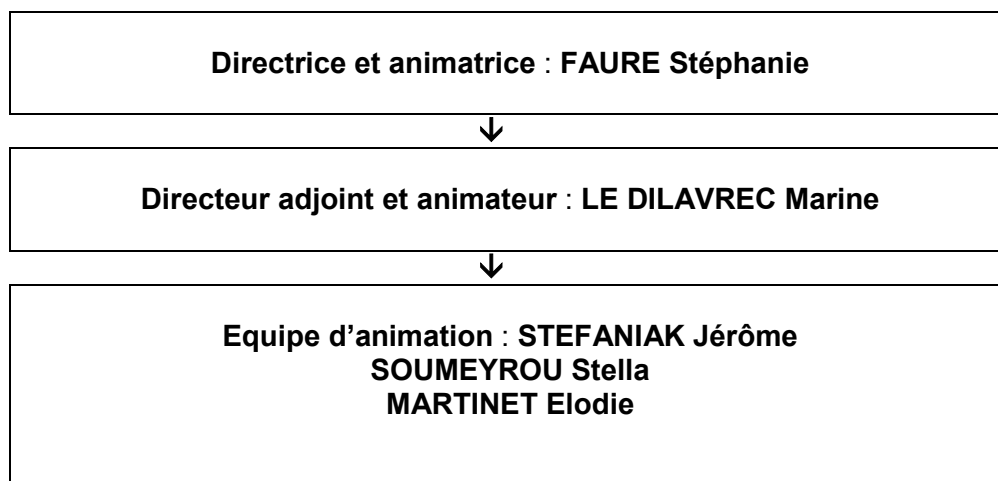
Domaine de la Tour- La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

L'accueil de loisirs est un lieu de rencontre où l'enfant peut retrouver ses copains, partager, communiquer ou créer des liens avec d'autres enfants comme avec les adultes. L'équipe d'animation souhaite proposer un accueil qui soit vraiment de loisirs, éducatifs, où l'enfant puisse évoluer dans un cadre sécurisé et découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives et d'expression.

La structure a une capacité totale de 48 enfants de 3 à 12 ans, dont 24 enfants de 3 à 5 ans et 24 enfants de 6 à 12 ans. Elle accueille essentiellement des enfants des communes avoisinantes.

L'ALSH est ouvert du **mercredi 07 septembre 2022 au mercredi 05 juillet 2023** de 7h30 à 18h30.

Organigramme :



Le personnel technique :

- un agent d'entretien : SUCHETET Alban ou entreprise privée de nettoyage selon les périodes d'ouverture.
- le personnel municipal de Cours de Pile chargé du restaurant scolaire.

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- genre : garçon/fille ;
- handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- âge ;
- sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans nos ALSH, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation à la permaculture, au tri sélectif et au recyclage ainsi que des soirées familles « repas zéro déchet ».

II. Les objectifs pédagogiques

Le projet pédagogique est élaboré en équipe où chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des propositions et choix de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil sportif, manuel, artistique...).

L'équipe d'animation a repensé la complémentarité et la continuité des temps de l'enfant.

Notre envie de persévérer dans cette voie et d'offrir un accueil qui réponde à ces attentes nous a conduits à étudier les différentes pédagogies actives qui correspondent à notre vision du loisir éducatif et nous offrent des outils adaptés aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Une pédagogie où les enfants sont acteurs de leurs apprentissages et apprennent à vivre ensemble, et à leur rythme.

Découvrir les différents éléments naturels

Objectif opérationnel :

- Connaître la nature dans toute sa diversité

Actions :

- En apportant de nouvelles notions et connaissances sur ce qui nous entoure (eau, terre, air).
- En amenant l'enfant à observer les différentes interactions entre chaque élément.
- En pérennisant l'enjeu écologique de la planète (respect de la faune et de la flore, préservation de la nature).

Permettre à l'enfant d'expérimenter son environnement de façon ludique

Objectif opérationnel :

- Stimuler sa curiosité et son sens de l'observation

Actions :

- En proposant des activités de manipulations d'éléments naturels (bois, terre, argile).
- En les accompagnant dans leur propre découvertes et expériences.
- En favorisant son éveil sensoriel et moteur
- En partageant de nouvelles techniques de jardinage à travers les saisons (ex : la permaculture, la biodynamie).

III. Les activités

La qualité éducative des activités tient compte :

- du respect des rythmes chrono biologiques de l'enfant.
- de la pertinence de l'organisation des activités.

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans le respect de la législation (cf Arrêté du 25/04/2012) et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte d'activités innovantes et impliquer les enfants et les jeunes dans leur organisation.

Notre projet d'animation aura comme thématique « Les 4 éléments ».

Il permettra à l'équipe pédagogique de mettre en œuvre différents ateliers afin d'atteindre ses objectifs. L'ensemble des activités aborderont par étapes les différents éléments tels que la terre, l'eau, l'air et le feu. Ce thème permettra à l'enfant de mieux comprendre le monde qui l'entoure.

Nous continuerons d'entretenir notre jardin potager. Les récoltes, tout au long de l'année nous permettrons de déguster le fruit de notre travail.

Les activités permettront aux enfants de développer leur créativité, leurs habiletés. La journée sera rythmée par des temps d'apprentissage, de détente, des temps pour jouer et se ressourcer dans un climat de bienveillance.

Au vu du protocole sanitaire du ministère, en date du 7 septembre 2021 :

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées au protocole sanitaire, le ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse et des sports, a établi pour l'année scolaire 2021 2022 en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant 4 niveaux :

Niveau 1 / Vert ; Niveau 2 / Jaune ; Niveau 3 / Orange ; Niveau 3/Rouge.

Le protocole applicable à notre accueil, depuis le 2 septembre 2021 est de niveau 2.

Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants, pour les enfants à partir de 6 ans et pour toute personne prenant part à l'accueil dans les espaces clos (à minima 4 par jour) le port du masque n'est pas requis dans les espaces extérieurs.

Pour les mineurs de moins de six ans :

La distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos ou dans les espaces extérieurs.

Pour les mineurs de plus de six ans :

Le principe à appliquer est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elles ne s'appliquent pas dans les espaces extérieurs entre les mineurs d'un même groupe.

En revanche, la distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les mineurs de groupes différents.

La répartition des enfants par tranches d'âges ; 3/4 ans, 4/5 ans, 5/6 ans, 6/8 ans et +8ans ; permet de mettre en place les consignes du protocole.

Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

IV. La répartition des temps d'activité et de repos

À travers l'organisation de la vie quotidienne, l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis à (cf VIII, le rôle des animateurs).

La vie quotidienne des mercredis	
OBJECTIFS	MOYENS
ACCUEIL : de 7H30 à 09H30	
Assurer l'hygiène et éviter une éventuelle propagation de la Covid 19	Lavage des mains avec savon (ou gel hydro alcoolique le cas échéant)
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés	Arrivées échelonnées et répartition par groupes d'âges et par espace de vie
Échanger, informer, donner confiance, reconforter l'enfant	Accueil des parents et transmissions à l'entrée de la structure (dans le hall d'accueil)
Contrôler les présences Sécuriser l'accueil	Appel, liste des enfants inscrits par groupe d'âge
Travailler sur la qualité de l'accueil, favoriser les échanges, informer en maintenant la distanciation (1 mètre) entre groupes d'âges	Animateur à l'écoute : observe, accueille, surveille, propose une collation, des jeux, des activités à l'aide de fournitures ou matériel par espace de vie
ACTIVITES : de 9H30 à 11H30	
S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique, morale et sanitaire de tous, favoriser l'épanouissement	Choix de l'activité en lien avec les projets éducatif et pédagogique. Un temps calme est aménagé en fin d'activité, avant le déjeuner.
REPAS : de 12h à 13h	

Répondre aux besoins physiologiques, d'hygiène et d'autonomie Partager, échanger	Organiser le passage aux toilettes et lavage des mains. L'enfant est incité à goûter à tout. Chaque enfant débarrasse et range sa table. L'animateur veille au bon déroulement du repas.
TEMPS CALME : de 13h30 à 14h30	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés	Un temps de sieste est proposé au plus petits, des jeux calmes et de détente aux plus grands. (coloriage, lecture, musique, initiation à la méditation ou au yoga,...)
ACTIVITE : de 14h30 à 16h	
S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique, morale et sanitaire de tous, favoriser l'épanouissement.	Choix de l'activité en lien avec les projets éducatif et pédagogique.
GOUTER/ECHANGE : de 16h à 17h	
Répondre aux besoins physiologiques, partager, échanger	Organiser le passage aux toilettes et lavage de mains. Préparation du goûter par les animateurs, prise du goûter par groupes, dans chaque salle d'activités ou à l'extérieur. Rangement, temps d'échanges et bilan de la journée.
TEMPS LIBRE ET DÉPARTS ÉCHELONNÉS : de 17h à 18h30	
Permettre aux enfants d'avoir un temps personnel en attendant les parents.	L'animateur est présent, joue avec l'enfant en fonction de ses envies.
Partager, échanger	L'animateur va au-devant des parents.
Veiller à la sécurité, être responsable	L'animateur doit savoir avec qui repart l'enfant, aucun enfant ne part sans autorisation des parents. L'animateur devra accompagner l'enfant jusqu'au hall d'accueil.

V. Les modalités d'accueil des mineurs

Dès leur arrivée dans les locaux de l'ALSH, les enfants participent activement à la vie de celui-ci : ils rangent leurs affaires personnelles (sacs, vêtements, gourde...) au vestiaire. L'animateur veille au lavage des mains de l'enfant dès leur entrée dans leur espace de vie. L'adulte lui fournira, pour la journée, les fournitures nécessaires pour l'occupation de ses temps libres. Les livres, petits jeux, puzzles sont à disposition dans chaque espace de vie pour la journée. Il n'y aura pas d'échanges possibles de matériel entre les groupes tout au long de cette journée.

Le lavage des mains est systématique et obligatoire avant chaque changement de lieu ou d'activité.

VI. Les mesures prises pour l'accueil des mineurs concernant le coronavirus

Le directeur de l'accueil est la personne chargée du suivi sanitaire en qualité de référent covid-19.

Accueil des enfants :

Pour pouvoir accueillir les enfants dans le cadre de la procédure mise en place contre le virus, des groupes d'âge seront organisés dans différentes salles. Les animateurs expliqueront les gestes à respecter ainsi que les consignes de sécurité.

Les récréations ou temps libres sont organisées en plein air et par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

Accueil des familles :

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et, notamment, de la constitution de sous-groupes de mineurs, de l'importance du respect des gestes barrière par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de l'accueil.

Les parents doivent avoir pris connaissance des précautions mises en place et se doivent de les respecter. Les familles sont accueillies au hall d'accueil de la structure après avoir signalées leurs présences à l'aide du visiophone au portail. Dans le cas où un jeune présente des symptômes les parents sont tenus de venir le chercher.

Les mineurs ayant été testés positivement au SARSCoV2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'accueil. Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Hygiène des mains et hygiène respiratoire :

Les animateurs ainsi que les enfants devront se laver les mains dès leur arrivée dans la structure, après chaque activité, avant chaque passage aux toilettes pendant au moins 30 secondes avec du savon, avec un séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable. Les mains devront être nettoyées après s'être mouché, avoir toussé, éternué, après chaque changement de lieux. Avant de quitter la structure toutes les personnes présentes que ce soit enfants ou animateurs doivent se laver les mains.

Les enfants de plus de 6 ans devront être munis d'un masque fourni par leur responsable légal. Les animateurs portent également des masques fournis par l'organisateur de l'accueil.

La prise de température :

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38°), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

L'accueil de loisirs est équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnes) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

Hygiène des locaux :

Les structures accueillant des mineurs sont nettoyées chaque fin de journée (sols et surfaces potentiellement contaminés).

Le matériel et les jeux utilisés par les jeunes sont isolés 24 heures avant réutilisation.

L'accès aux jeux, aux bancs ou tables et autres structures extérieures est autorisé dans la mesure où un nettoyage quotidien est assuré ou après une période sans utilisation d'au moins 12 heures.

Le nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées comme les poignées de portes, tables, chaises, toilettes sont régulièrement réalisés, désinfectés. L'approvisionnement des espaces d'hygiène (toilette et savon) est constamment effectué.

L'approvisionnement des espaces d'hygiène (toilette et savon) est constamment effectué.

Les différents locaux et salles d'activités occupés durant la journée sont aérés plusieurs fois par jour, aussi souvent que possible pour une durée d'au moins 15 minutes. Le matin avant l'arrivée des enfants, entre les activités, pendant chaque temps de pause ou temps libres, au moment du déjeuner (en l'absence de personne pendant la cantine par exemple) et durant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Une aération permanente doit être envisagée si les conditions d'accueil le permettent.

Les activités :

Le programme d'activités tient compte de la distanciation et des gestes barrières. Des activités physiques et sportives peuvent être organisées, dans les ACM, dans le respect des mesures d'hygiène, de la réglementation applicable aux activités sportives et des prescriptions du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique doit être au minimum de 2 mètres, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité sportive ne le permet pas.

Le port du masque (masque grand public) :

- **Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire** pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces clos, y compris dans les bus.

- **Le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les mineurs à partir de 6 ans dans les espaces clos.**

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants en nombre suffisant pour la journée : 1 masque par créneau de 4h.

- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les mineurs de moins de 6 ans dans les espaces clos comme les espaces extérieurs.

- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les encadrants et les mineurs lorsqu'il est incompatible avec l'activité menée (prise de repas, pratiques sportives, activité avec une forte distanciation physique...).

- Les mineurs lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection covid-19, auquel cas, sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur (s'ils n'en disposent pas) dans l'attente de leurs responsables légaux.

- Les masques seront fournis par la CAB pour les encadrants.

Conditions sanitaires inhérentes au transport:

- Le chauffeur doit porter un masque.

- Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

VII. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de trouble de la santé ou porteur de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

VIII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Pendant les temps d'animation comme pour l'ensemble de l'accueil sur la journée, les enfants sont répartis dans 2 grands espaces de vie distincts, suivant leur âge, organisé en unités de 16 enfants pour les 3/5 ans et 36 enfants répartis sur 2 tranches d'âges, les 6/8 ans et les 9/12 ans (effectifs maximum par rapport à l'encadrement et à la capacité d'accueil).

Espaces intérieurs :

- **Le hall d'accueil de 12m²** : permet l'accès des enfants aux vestiaires équipés de porte-manteaux et banquettes facilement accessibles favorisant l'autonomie dès leur arrivée. Il permet également l'accès à un WC (PMR) qui pourra être utilisé par tous. Le hall dessert plusieurs espaces :

- **Le bureau de direction de 15m²** : équipé de 2 bureaux, de postes informatiques et d'un interphone pour le contrôle des arrivées. Les familles y seront accueillies sur rendez-vous.

- **L'infirmierie d'environ 7m²** : accessible par le bureau de direction, munie d'un lit, d'un point d'eau. Un accès extérieur permet l'évacuation urgente par les secours.

- **La salle des animateurs de 17m²** : équipée de tables, chaises permettant les réunions. Pour les pauses du personnel, cette dernière est également aménagée d'une kitchenette, d'un placard mural pour le rangement.

- **L'espace de vie des 6/12 ans** : modulable (portes coulissantes séparatrices) en 2 salles distinctes :

- **Une salle de 49m²** dédiée aux différents temps calmes, lectures et projections de films (écran motorisé). Elle est équipée, de tables, chaises et banquettes, d'un point d'eau avec trois robinets, miroir, distributeur de savon et papier. Un placard mural permet le rangement des fournitures pédagogiques,
- **Une 2^{ème} salle de 40m²** prévue pour les différentes activités liées aux jeux de rôle, d'imitation et constructions (déguisements, lego, jeux de constructions...). Elle est équipée de tables, chaises et placard mural de rangement,

Ces 2 salles ont un **accès direct vers l'extérieur** par le préau dédié aux 6/12 ans.

- **Le bloc sanitaire garçons de 11m²** qui comporte trois cabines de WC, chacun de tailles différentes permettant d'accueillir des enfants de 3 à 12 ans, mais aussi un lavabo avec deux robinets, miroir, distributeur de savon et papier.

- **Le bloc sanitaire filles de 11m²** qui comporte trois cabines de WC, chacun de tailles différentes permettant d'accueillir des enfants de 3 à 12 ans, mais aussi un lavabo avec deux robinets, miroir, distributeur de savon et papier.

- **Une douche mixte de 5m²**

- **Le couloir de 24m²** favorisant la circulation vers l'espace de vie des 3/4 ans, la salle de motricité/dortoir, vestiaire et accès direct vers leur préau. Il permet aussi un accès à la 2^{ème} salle de l'espace de vie des 6/12 ans.

- **La salle de motricité / dortoir de 30m²** dédiée alternativement à l'ensemble des enfants pour des activités ludo-motrices et les temps de sieste pour les 3/5 ans. Elle est équipée de modules de motricité et de couchettes.

- **L'espace de vie des 3/4 ans de 52m²** adaptée aux activités spécifiques des 3/4 ans, modulable en jeux individuels, collectifs, d'imitation, de lecture et de temps calmes, etc. Cette salle est équipée de tables, chaises, meubles de rangement pensés et adaptés pour faciliter l'autonomie des plus petits. Lieu d'activités manuelles diverses et de partage du goûter.

On y trouve également un point d'eau avec trois robinets à hauteur avec miroir et distributeur de savon.

-L'espace de vie des 5 ans de 31m², juxtaposée à la salle des 6/12 ans, lieu de stockage des goûters et denrées alimentaires. Elle est équipée d'un îlot central tout équipé (accessible aux personnes handicapées), permettant la réalisation d'ateliers culinaires. On y trouve aussi un réfrigérateur, un four, un four à micro-ondes, 2 placards muraux et un bac double avec évier. Cette salle, où se déroulent les activités manuelles, est également pourvue de tables et chaises.

- Le local d'entretien de 9m² comprenant meuble, paillasses, vidoir, lave-linge et sèche-linge. Les produits d'entretien y seront stockés. Ce local a un accès direct au lieu de stockage.

- Le local de stockage de 30m² qui permet le rangement des jeux encombrants : vélos, trottinettes mais aussi le matériel sportif et/ou pédagogique (ballons, cordes, raquettes...). Il est aménagé d'étagères, râteliers et suspensions murales. Un point d'eau et un siphon au sol permettent le nettoyage des jouets et matériels.

Espaces extérieurs :

- Le porche d'accueil de 7m² abrité, où les usagers pourront trouver sur le tableau d'affichage les informations de la structure comme la composition de l'équipe, les modalités d'accueil et les programmes. Le programme, compte tenu du protocole sanitaire actuel, est également affiché au portail de l'entrée de la structure.

- Le préau des 3/4 ans, de 53m², aménagé d'un sol amortissant, 2 robinets et d'éclairage. Il a un accès direct à leur espace de vie et au couloir de circulation.

- Le préau des 6/12 ans, 97m² aménagé d'un babyfoot, d'un point d'eau et d'éclairage, est en accès direct depuis les 3 salles d'activités des 6/12 ans.

- L'espace en herbe (la cour) arboré, clôturé. Il est aménagé d'un chemin bitumé pour les activités roulantes (vélos, trottinettes, roller...), d'un filet à grimper, de tables en bois. Les 6 ans et + auront accès à la table de ping-pong bétonnée.

- L'espace commun de 50m² dédié au jardin délimité par une clôture en bois. Il est aménagé par les enfants lors de différents projets d'animation (potager en permaculture, hôtel à insectes, compost, poulailler...). Il accueille un point d'eau et un cabanon pour y ranger le matériel adéquat.

L'ALSH, mitoyen avec le groupe scolaire communal, a un accès direct par un portillon (fermant à clé) vers la cour de récréation élémentaire et maternelle, le restaurant scolaire, aux structures de jeux déjà existantes. Nous avons également accès à la plaine des sports située à environ 500 mètres, la médiathèque et la salle des fêtes (sur demande). L'enceinte de l'ALSH est entièrement close et sécurisée. Un portail d'accès, qui dispose d'un digicode, est commandé depuis le bureau de la direction grâce au visiophone.

IX. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Pour permettre une meilleure réflexion, des temps hebdomadaires sont prévus en équipe avec la directrice qui transmet les informations et les consignes.

Toute l'équipe d'animation est associée à la construction du projet pédagogique. Ces temps de concertation et de régulation s'effectuent en réunion d'équipe et font l'objet d'un compte rendu.

Il peut être fait appel à des intervenants extérieurs suivant le projet d'animation en lien avec les objectifs fixés. Ils seront toujours accompagnés d'un animateur de l'équipe.

Le directeur assure les rôles de :

- Formateur : Il accompagne les animateurs dans leur parcours de formation continue et assure aussi la formation de stagiaires accueillis à l'ALSH.
- Coordinateur : Il supervise les projets de l'équipe et fait le lien avec les différents partenaires, intervenants, autres ALSH et hiérarchie. Il est garant du bon déroulement du projet pédagogique et du bon fonctionnement de la structure.
- « Moteur » : Il guide son équipe dans le choix de ses idées et de ses démarches. Il accompagne, soutient et écoute ses animateurs. Il travaille avec eux leurs compétences et points forts en vue d'être efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté. Il est en recherche perpétuelle d'amélioration de la qualité d'accueil au quotidien.

L'animateur doit :

- Être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant.
- Participer à la construction des projets pédagogiques.
- Mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités.
- Assurer la vie quotidienne des enfants.
- Lors de la présentation des activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités.
- Anticiper la préparation de ses activités (recherches, tester les réalisations ...).
- Favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité.
- Donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer.
- Aller au-devant des familles pour créer un climat de confiance, présenter les projets et objectifs et instaurer le dialogue de manière à partager les informations concernant leur enfant.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel :

- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Ne pas utiliser de portable sauf en cas d'urgence.
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...
- Il devra assurer les différentes tâches de désinfection des tables et matériel pédagogique.

Une attention particulière est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien...) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

X. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse et avec la Directrice du service Enfance et Jeunesse. Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.